



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015
Lettre de convocation du 18 Septembre 2015
Président de séance : M. Charles COUSIN, Maire

L'ordre du jour retenu est le suivant :
Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juillet 2015
Nomination d'un secrétaire de séance

I – Pôle Administration Générale

Délibération n° 309 – Handicap - Accessibilité - Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

II – Questions diverses

L'an deux mil quinze, le vendredi 25 septembre à 18h00, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles COUSIN Maire, en suite de convocation du 18 septembre 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M. Charles COUSIN, Maire.

Mesdames Véronique BECQUET, Francine SENICOURT, Monsieur Jean-Paul DOMAIN, adjoints,

Mesdames Carole DEVYS, Séverine BLAIZEL, Catherine VAN DE VYVERE, Peggy LOUCHEZ.

Messieurs Xavier FIORI, Didier PETIT, Didier CORDONNIER.

Etaient absents excusés : Mme Pascaline LEUILLOT donne pouvoir à Mme Catherine VAN DE VYVERE, M. Hubert MASSET donne pouvoir à M. Charles COUSIN, M. André STECCO

Etait absente non excusée : Mme Pascale COUSIN

Elue Secrétaire de séance : Mme Catherine VAN DE VYVERE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2015

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2015 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.



MAIRIE DE GUEMPS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015
Lettre de convocation du 18 Septembre 2015
Président de séance : M. Charles COUSIN, Maire

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a nommé Madame Catherine VAN DE VYVERE pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Inscription à l'ordre du jour d'une délibération : Demande de participation financière des familles pour mise en place des ateliers à la ludothèque durant les vacances scolaires.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité

N° 309 : Objet – Pôle Administration Générale : Handicap-Accessibilité-Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité des bâtiments publics et de leur accès en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune se doit, par la présentation d'un Agenda d'Accessibilité programmée relatif à son patrimoine bâti et d'Installations Ouvertes au Public, définir les travaux à réaliser ainsi que le nombre d'années souhaitées, pour la mise en conformité de ceux-ci.

Ce programme sera déterminé en fonction de l'ampleur des travaux et du budget communal.

L'ADAP de La Commune devra alors être déposé auprès de la Préfète du Pas-de-Calais avant le 27 septembre 2015.

RAPPEL DES DEMANDES DE DEROGATIONS :

MAIRIE

· **Demande de dérogation 1 : secrétariat RDC non accessible**

Cause : Passage de porte < à 77cm utiles

Page 2



Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015
Lettre de convocation du 18 Septembre 2015
Président de séance : M. Charles COUSIN, Maire

Solution alternative proposée : installation d'un bouton sonnette à la porte d'entrée, réception des personnes handicapées dans le hall d'accueil accessible.

- Demande de dérogation 2 : bureau du Maire non accessible

Cause : Bureau situé au R+1

Solution alternative proposée : installation d'un bouton sonnette (idem celui du secrétariat), cheminement côté cour intérieure et réception des personnes handicapées dans le réfectoire à proximité.

- Demande de dérogation 3 : Salle des mariages et salle de réunion non accessibles

Cause : Salles de réunion situées à l'étage

Solution alternative proposée : installation d'un kit visioconférence dans le hall d'accueil accessible

EGLISE

· Demande de dérogation 4 : cheminement non accessible et porte principale non-accessible :

Pente trop importante depuis l'entrée à la parcelle. Présence de 2 marches au niveau de l'entrée principale

Solution alternative proposée : arrêté municipal pour l'accès véhicule et signalétique renforcé.

Les principaux travaux seront réalisés en régie, mais en ce qui concerne les demandes de dérogation, je vous propose d'étaler ceux-ci sur une période de 3 années.

Intervention de M. CORDONNIER : la largeur de la porte latérale de l'église est-elle aux normes pour accéder à l'intérieur et le sens d'ouverture de la porte de la ludothèque/médiathèque est-elle conforme ?

M. COUSIN : En ce qui concerne l'église, mise en place d'une signalétique sur la porte principale et pour les portes de la ludothèque/médiathèque, prévoir l'installation de nouvelles poignées.

Intervention de M. FIORI : Pour la mise en place d'un kit visioconférence dans le hall d'entrée de la mairie, à combien peut-on estimer la dépense ?

M. COUSIN : 4 500 €

Intervention de Mme BLAIZEL : En quoi consiste un kit visioconférence ? Et cela me choque de recevoir les personnes à mobilité réduite en bas.

M. COUSIN : Par l'installation d'une caméra et pose d'un téléviseur. Il précise que la demande de dérogation faisant mention des travaux sera déposée avant le 27 septembre 2015 avec un étalement des travaux sur 3 années mais que les $\frac{3}{4}$ des travaux seront réalisés en régie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'élaborer un plan de mise en accessibilité des bâtiments et de leur accès, défini ci-dessus.



Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015
Lettre de convocation du 18 Septembre 2015
Président de séance : M. Charles COUSIN, Maire

N° 310 : Objet – Pôle Finances : participation financière des familles pour mise en place des ateliers à la ludothèque durant les vacances scolaires

Considérant le nombre de plus en plus important d'enfants désirant participer aux activités et ateliers mis en place à la ludothèque pendant les vacances scolaires,

Considérant que la plupart des demandes émanent de familles non inscrites et faisant les démarches pour bénéficier de ce service,

Je vous propose de compléter le règlement en conséquence par l'ajout de la modification suivante :

- Conditions d'accès aux animations et ateliers créatifs durant les périodes de vacances :

Ateliers réservés aux adhérents : participation financière de 2 euros/famille par semaine

Ateliers réservés aux non adhérents : participation financière de 5 euros/famille par semaine.

Les préinscriptions sont obligatoires et reçues auprès de Mme CHRETIEN, ludothécaire et des services administratifs de la mairie. Etant donné que deux agents seront présents pour l'accueil des participants, elles encadreront chacune 12 enfants maximum.

Ces conditions financières demandées aux familles sont non remboursables en cas de désistement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de souscrire aux conditions définies ci-dessus.

A la demande de l'assemblée, M. COUSIN rappelle les tarifs des abonnements annuels :

- Habitants de la commune : 6 €
- Hors commune : 9 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Charles COUSIN intervient sur le projet de construction d'une cantine scolaire et rappelle à l'assemblée que suite à notre dernière réunion du 29 juillet 2015, et par délibération n° 308 portant sur une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une cantine scolaire, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que nous pouvons annuler cette procédure.



MAIRIE DE GUEMPS

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2015
Lettre de convocation du 18 Septembre 2015
Président de séance : M. Charles COUSIN, Maire

En effet, courant Août, j'ai pu rencontrer Madame PERRIER, Chef technicienne de Qualité et Sécurité des Denrées Alimentaires, qui par sa visite des locaux et ses conseils avisés, nous a permis de remédier rapidement aux non conformités constatées lors de l'inspection du 28 mai. Nous avons pu mettre en place le contrôle et suivi de réception des denrées alimentaires, ainsi que du contrôle de cuisson. Il ne restera à fournir que l'attestation de participation au plan de formation.

De ce fait, nous pouvons dès à présent, poursuivre les démarches relatives au projet de construction d'une salle multi activités, suivant nos engagements définis par la délibération n° 290 du 13 avril 2015, et vous propose de lancer l'appel de candidature dans le cadre d'une procédure négociée en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, ce qui permettra la conception de plans, de devis, de monter nos dossiers de demandes de subventions et plan de financement.

Parole est donnée à :

Mme Francine SENICOURT : afin de définir la date relative au repas de nos aînés, sa commission se réunira très prochainement pour définir le programme.
M. Didier PETIT informe l'assemblée qu'une réunion d'information, ayant pour thème « Voisins Vigilants », se tiendra le lundi 09 novembre 2015 à 18 heures 30 à Oye-Plage Espace Dolto. L'Adjudant-Chef LARIVIERE présentera à l'ensemble des participants, ce dispositif. Des flyers seront distribués à notre population, les invitant à participer à cette réunion. M. Charles COUSIN souhaiterait qu'un référent soit désigné sur chaque secteur de notre territoire.

Interventions diverses :

M. Didier CORDONNIER demande si les travaux de goudronnage réalisés sur la rue du Houlet sont terminés et s'il est possible de ramasser les cailloux présents sur les bas-côtés ? M. Charles COUSIN propose l'emploi d'une balayeuse ou attendre le tassement des cailloux.

Mme Catherine VAN DE VYVERE demande la date de mise en service du tableau de la classe de M. Baudart ? M. Charles COUSIN précise que lors de la livraison il manquait un cordon HDMI mais que celui-ci est en cours de livraison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 50.

Mme VAN DE VYVERE, secrétaire de séance,

M. Charles COUSIN, Maire.



Page 5.